

Le 24 janvier 2008

January 24, 2008

Coram : Les juges Binnie, LeBel et
Deschamps

Coram: Binnie, LeBel and Deschamps JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Julio Macedo

Julio Macedo

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Université du Québec à Montréal, Germain
Jutras, Syndicat des professeurs et
professeures de l'Université du Québec à
Montréal, Serge Carrier et Claudio Benedetti

Université du Québec à Montréal, Germain
Jutras, Syndicat des professeurs et
professeures de l'Université du Québec à
Montréal, Serge Carrier and Claudio
Benedetti

Intimés

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt
de la Cour d'appel du Québec (Montréal),
numéro 500-09-017632-076, daté du
13 juin 2007, est rejetée avec dépens en faveur
de l'intimée Université du Québec à Montréal.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-017632-076,
dated June 13, 2007, is dismissed with costs to
the respondent Université du Québec à
Montréal.

J.C.S.C.
J.S.C.C.